

N° 2018/07/01

**DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 12 juillet 2018, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : Mesdames et Messieurs : ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, ROUDIL Joël, NOGUIER André, CLAUZEL Philippe, BURTET Jean-Luc, VALGALIER Régis, FINIELS Thierry, GERVASONI Gérard, MULLER Pierre, PONS Laurent, CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, GAUBIAC Jean-Pierre, LEPROVOST Richard

Membres absents excusés : Mesdames et Messieurs : LAURENT Stéphanie, DECISIER Geneviève, ARBUS Francine, CERRET Michel, CATHALA Serge, JEAN Lionel, LAURITA David, DAUTHEVILLE Jacques, CORBIN Joël, LANGET Christian, GARCIA Diego, FRATISSIER Michel

Membres absents: Mesdames et Messieurs : CASTANON Philippe, MARTIN Laurent, MARTIN Claude, CAUSSE Jean-Louis, ISSERT Michel

Membres remplacés : Monsieur CLAUZEL Philippe remplace Monsieur JEAN Lionel ; Monsieur MULLER Pierre remplace Monsieur LANGET Christian, Monsieur PONS Laurent remplace Monsieur CORBIN Joël

Procurations : Monsieur CERRET Michel donne procuration à Monsieur ROUDIL Joël

Membres ayant participé au vote : 17

Date de convocation : 03 juillet 2018

Date d'affichage : 03 juillet 2018

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le jeudi 12 juillet, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

Objet : rapport annuel 2017

Le Président, expose à l'assemblée délibérante qu'en application du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, il doit être préparé un rapport annuel sur les activités de prévention et de gestion des déchets, conduites par les intercommunalités chargées de la collecte, d'une part, et celles chargées du traitement d'autre part. Ce document présente les principaux indicateurs techniques et financiers devant contribuer à mieux faire connaître les conditions dans lesquelles les prestations sont exécutées.

N° 2018/07/01

Il est à noter que le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, encadrant jusque là le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ménagers et assimilés, a été abrogé par ce même décret.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, approuve le rapport annuel 2017 tel qu'il est présenté en annexe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 13 juillet 2018

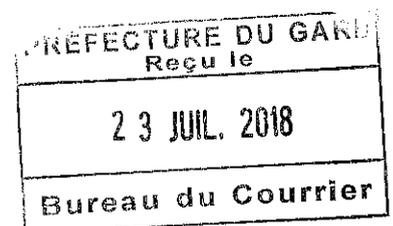
Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

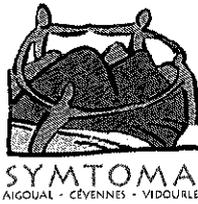
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 16 juillet 2018 et de la publication le 16 juillet 2018

Le Président,



Gérald GERVASONI





N° 2018/07/02

DÉPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 12 juillet 2018, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : Mesdames et Messieurs : ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, ROUDIL Joël, NOGUIER André, CLAUZEL Philippe, BURTET Jean-Luc, VALGALIER Régis, FINIELS Thierry, GERVASONI Gérald, MULLER Pierre, PONS Laurent, CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, GAUBIAC Jean-Pierre, LEPROVOST Richard

Membres absents excusés : Mesdames et Messieurs : LAURENT Stéphanie, DECISIER Geneviève, ARBUS Francine, CERRET Michel, CATHALA Serge, JEAN Lionel, LAURITA David, DAUTHEVILLE Jacques, CORBIN Joël, LANGET Christian, GARCIA Diego, FRATISSIER Michel

Membres absents : Mesdames et Messieurs : CASTANON Philippe, MARTIN Laurent, MARTIN Claude, CAUSSE Jean-Louis, ISSERT Michel

Membres remplacés : Monsieur CLAUZEL Philippe remplace Monsieur JEAN Lionel ; Monsieur MULLER Pierre remplace Monsieur LANGET Christian, Monsieur PONS Laurent remplace Monsieur CORBIN Joël

Procurations : Monsieur CERRET Michel donne procuration à Monsieur ROUDIL Joël

Membres ayant participé au vote : 17

Date de convocation : 03 juillet 2018

Date d'affichage : 03 juillet 2018

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le jeudi 12 juillet, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

Objet : avenant à la Délégation de Service Public PAPREC/Liouc

Le président expose à l'assemblée délibérante que le SYMTOMA se trouve devant un choix technique et financier important en matière de tri. D'une part, l'éco-organisme CITEO est en mesure d'étudier la candidature du SYMTOMA pour valider l'extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers, soutiens majorés à la clé (60 €/t de plus pour tous les emballages plastiques y compris pour les catégories nouvellement prises en charge).

D'autre part, le centre de tri de Liouc ne correspond pas, dans son exploitation actuelle, aux critères techniques retenus par CITEO pour rendre cette candidature éligible. En cause, le faible niveau d'automatisation rendu nécessaire par le tri des nouvelles matières plastiques.

L'avenant proposé traduit donc la volonté du SYMTOMA d'accéder aux soutiens majorés de CITEO tout en permettant au délégataire-exploitant du centre de Liouc, PAPREC RÉSEAU, d'investir pour assurer un tri adéquat en transférant la totalité de la collecte sélective du syndicat mixte sur son site automatisé de Nîmes (centre VALRENA). Les investissements locaux devraient alors permettre non seulement le transit des déchets à trier sur l'usine nîmoise VALRENA, mais aussi de maintenir les emplois prévus localement par la DSP initiale en améliorant la rentabilité de l'exploitant.

Globalement, l'évolution à la hausse des prix prévus par cet avenant sera compensée par les recettes supplémentaires générées par l'extension des consignes de tri si le dossier est validé par CITEO. D'autant que la possibilité est offerte à PAPREC RÉSEAU de parfaire son développement local par la diminution du taux de redevance qui pénalise fortement l'entreprise actuellement dans ses démarches commerciales.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, autorise le président :

- à signer l'avenant présenté (annexe 2) avec la société PAPREC et tous les documents s'y rapportant ;
- à déposer, dans le même temps, la candidature du SYMTOMA en réponse à l'appel à projets de CITEO d'avril dernier dans le cadre de l'Extension des Consignes de Tri pour la totalité de la collecte sélective du SYMTOMA qui sera triée au centre Valrena de Nîmes à compter du 1^{er} janvier 2019, et tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 13 juillet 2018

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 13 juillet 2018 et de la publication le 13 juillet.

Le Président,

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
23 JUIL. 2018
Bureau du Courrier

Gérald GERVASONI



DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 12 juillet 2018, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : Mesdames et Messieurs : ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, ROUDIL Joël, NOGUIER André, CLAUZEL Philippe, BURTET Jean-Luc, VALGALIER Régis, FINIELS Thierry, GERVASONI Gérald, MULLER Pierre, PONS Laurent, CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, GAUBIAC Jean-Pierre, LEPROVOST Richard

Membres absents excusés : Mesdames et Messieurs : LAURENT Stéphanie, DECISIER Geneviève, ARBUS Francine, CERRET Michel, CATHALA Serge, JEAN Lionel, LAURITA David, DAUTHEVILLE Jacques, CORBIN Joël, LANGET Christian, GARCIA Diego, FRATISSIER Michel

Membres absents: Mesdames et Messieurs : CASTANON Philippe, MARTIN Laurent, MARTIN Claude, CAUSSE Jean-Louis, ISSERT Michel

Membres remplacés : Monsieur CLAUZEL Philippe remplace Monsieur JEAN Lionel ; Monsieur MULLER Pierre remplace Monsieur LANGET Christian, Monsieur PONS Laurent remplace Monsieur CORBIN Joël

Procurations : Monsieur CERRET Michel donne procuration à Monsieur ROUDIL Joël

Membres ayant participé au vote : 17

Date de convocation : 03 juillet 2018

Date d'affichage : 03 juillet 2018

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le jeudi 12 juillet, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

Objet : contrat Eco-Mobilier 2018

Monsieur Pierre COMPAN, vice-président chargé du tri et des déchèteries, expose à l'assemblée délibérante que la commission nationale d'agrément du 5 décembre 2017 devait valider le contrat-type entre l'éco-organisme et les collectivités pour la reprise du mobilier en déchèteries pour la période 2018-2023. Malheureusement, les discussions n'ont pas abouti et se poursuivent encore à ce jour. Cependant, les pouvoirs publics ont autorisé Eco-Mobilier à maintenir les conditions de collecte du contrat précédent afin d'assurer la continuité du service auprès des collectivités concernées.

Eco-Mobilier propose donc à ces collectivités dont fait partie le SYMTOMA, de signer un contrat spécifique pour cette année avec effet rétro-actif au 1^{er} janvier. Si la signature de ce contrat transitoire intervient avant le 30 septembre 2018, cela permettra à l'éco-organisme non seulement de poursuivre la collecte des meubles en déchèteries jusqu'au 31 décembre prochain mais également de procéder au versement des soutiens attendus en 2018.

Il est donc demandé au comité syndical d'autoriser le président à signer le contrat d'un an proposé par Eco-Mobilier au SYMTOMA, tel que présenté dans l'annexe 3.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, autorise le Président à signer le contrat Eco-Mobilier tel qu'il est présenté en l'annexe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 13 juillet 2018

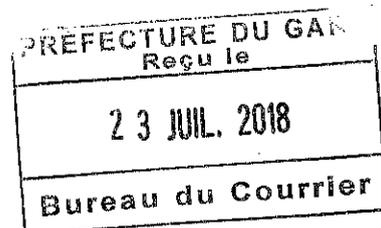
Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 16 juillet 2018 et de la publication le 16 juillet 2018

Le Président,



Gérald GERVASONI





DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 12 juillet 2018, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : Mesdames et Messieurs : ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, ROUDIL Joël, NOGUIER André, CLAUZEL Philippe, BURTET Jean-Luc, VALGALIER Régis, FINIELS Thierry, GERVASONI Gérald, MULLER Pierre, PONS Laurent, CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, GAUBIAC Jean-Pierre, LEPROVOST Richard

Membres absents excusés : Mesdames et Messieurs : LAURENT Stéphanie, DECISIER Geneviève, ARBUS Francine, CERRET Michel, CATHALA Serge, JEAN Lionel, LAURITA David, DAUTHEVILLE Jacques, CORBIN Joël, LANGET Christian, GARCIA Diego, FRATISSIER Michel

Membres absents: Mesdames et Messieurs : CASTANON Philippe, MARTIN Laurent, MARTIN Claude, CAUSSE Jean-Louis, ISSERT Michel

Membres remplacés : Monsieur CLAUZEL Philippe remplace Monsieur JEAN Lionel ; Monsieur MULLER Pierre remplace Monsieur LANGET Christian, Monsieur PONS Laurent remplace Monsieur CORBIN Joël

Procurations : Monsieur CERRET Michel donne procuration à Monsieur ROUDIL Joël

Membres ayant participé au vote : 17

Date de convocation : 03 juillet 2018

Date d'affichage : 03 juillet 2018

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le jeudi 12 juillet, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

Objet : création d'un poste d'agent spécialisé pour les services techniques

De nouvelles mesures gouvernementales ont été prises récemment et les emplois aidés accordés jusque là au syndicat mixte ne seront pas renouvelés.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour continuer à assurer les principales missions innovantes de recyclage autour des nouvelles filières mises en place ces dernières années par le SYMTOMA, le Président propose la création d'un poste en CDI à temps plein dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Les tâches dévolues à ce poste concerneront notamment : le conditionnement du polystyrène expansé, la séparation du doublage de plaques de plâtre, la collecte de textiles.

Le poste est à pourvoir au 13 juillet 2018 et la modification du tableau des emplois à compter du 13 juillet 2018. Les montants budgétaires nécessaires à cette création de poste seront inscrits au Budget Primitif 2018, au chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, avec 16 voix pour et une contre autorise le Président à :

- créer un emploi permanent à temps complet en CDI sur la base de l'Indice Brut 340 (IM 321) à raison de 35 heures par semaine et à engager et finaliser la procédure de recrutement correspondante et à signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- modifier le tableau des emplois ;
- inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé aux chapitres et articles prévus à cet effet.

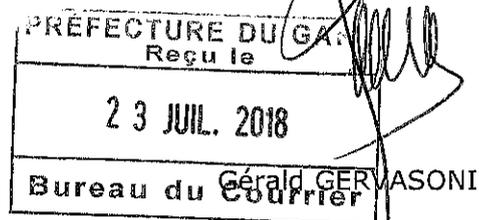
Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 13 juillet 2018

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 16 juillet 2018 et de la publication le 16 juillet 2018

Le Président,





N° 2018/07/05

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 12 juillet 2018, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : Mesdames et Messieurs : ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, ROUDIL Joël, NOGUIER André, CLAUZEL Philippe, BURTET Jean-Luc, VALGALIER Régis, FINIELS Thierry, GERVASONI Gérald, MULLER Pierre, PONS Laurent, CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, GAUBIAC Jean-Pierre, LEPROVOST Richard

Membres absents excusés : Mesdames et Messieurs : LAURENT Stéphanie, DECISIER Geneviève, ARBUS Francine, CERRET Michel, CATHALA Serge, JEAN Lionel, LAURITA David, DAUTHEVILLE Jacques, CORBIN Joël, LANGET Christian, GARCIA Diego, FRATISSIER Michel

Membres absents: Mesdames et Messieurs : CASTANON Philippe, MARTIN Laurent, MARTIN Claude, CAUSSE Jean-Louis, ISSERT Michel

Membres remplacés : Monsieur CLAUZEL Philippe remplace Monsieur JEAN Lionel ; Monsieur MULLER Pierre remplace Monsieur LANGET Christian, Monsieur PONS Laurent remplace Monsieur CORBIN Joël

Procurations : Monsieur CERRET Michel donne procuration à Monsieur ROUDIL Joël

Membres ayant participé au vote : 17

Date de convocation : 03 juillet 2018

Date d'affichage : 03 juillet 2018

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le jeudi 12 juillet, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

Objet : création et suppression de poste suite à avancement de grade

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Suite à avancement de grade d'un agent, afin de pouvoir nommer ce dernier à son nouveau niveau catégoriel, il est proposé d'ouvrir :

- un poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C de la fonction publique territoriale - filière administrative). Le poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe, alors laissé vacant, serait aussitôt supprimé et le tableau des effectifs, mis à jour.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, autorise l'ouverture du poste proposé ci-dessus et se prononce pour la fermeture du poste laissé vacant sous réserve d'un avis contraire du Comité Technique Paritaire ; d'autre part, il autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

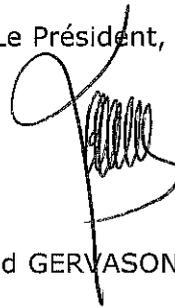
Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 13 juillet 2018

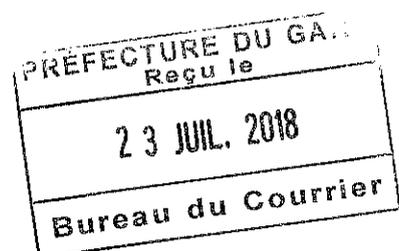
Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

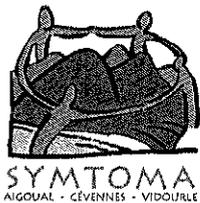
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 16 juillet 2018 et de la publication le 16 juillet 2018

Le Président,



Gérald GERVASONI





N° 2018/07/06

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 12 juillet 2018, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : Mesdames et Messieurs : ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, ROUDIL Joël, NOGUIER André, CLAUZEL Philippe, BURTET Jean-Luc, VALGALIER Régis, FINIELS Thierry, GERVASONI Gérald, MULLER Pierre, PONS Laurent, CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, GAUBIAC Jean-Pierre, LEPROVOST Richard

Membres absents excusés : Mesdames et Messieurs : LAURENT Stéphanie, DECISIER Geneviève, ARBUS Francine, CERRET Michel, CATHALA Serge, JEAN Lionel, LAURITA David, DAUTHEVILLE Jacques, CORBIN Joël, LANGET Christian, GARCIA Diego, FRATISSIER Michel

Membres absents: Mesdames et Messieurs : CASTANON Philippe, MARTIN Laurent, MARTIN Claude, CAUSSE Jean-Louis, ISSERT Michel

Membres remplacés : Monsieur CLAUZEL Philippe remplace Monsieur JEAN Lionel ; Monsieur MULLER Pierre remplace Monsieur LANGET Christian, Monsieur PONS Laurent remplace Monsieur CORBIN Joël

Procurations : Monsieur CERRET Michel donne procuration à Monsieur ROUDIL Joël

Membres ayant participé au vote : 17

Date de convocation : 03 juillet 2018

Date d'affichage : 03 juillet 2018

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le jeudi 12 juillet, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

Objet : participation pour le risque prévoyance

Laurette ANGELI, vice-présidente chargée des finances rappelle à l'assemblée délibérante qu'elle a délibéré en décembre 2012 en faveur d'une participation pour la protection sociale des agents. Suite à cette décision, une convention avec le centre de gestion du Gard avait été signée et c'est lui qui avait choisi l'opérateur d'assurance dans le cadre d'une consultation menée à l'échelle départementale.

N° 2018/07/06

Le centre de gestion a décidé en 2017 de résilier le contrat qui le liait au gestionnaire d'assurance retenu, la société « Intériale », car ses exigences étaient devenues trop importantes. Cette résiliation a eu pour conséquence la fin du contrat collectif de protection des agents et de la participation du SYMTOMA (26€/mois et par agent, quelque soit son niveau catégoriel ou son statut, titulaire ou contractuel à durée indéterminée). Aujourd'hui certains agents commencent à souscrire de nouveaux contrats individuels, labellisés pour leur protection sociale.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, se prononce pour la poursuite de cette opération et fixe la participation financière à verser mensuellement à chaque agent souhaitant adhérer à un dispositif de protection sociale complémentaire labellisé à 26€. Il autorise également le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 13 juillet 2018

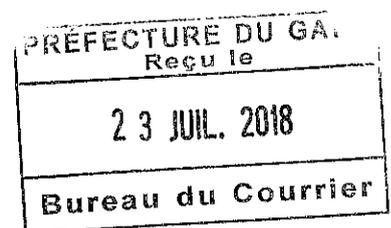
Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

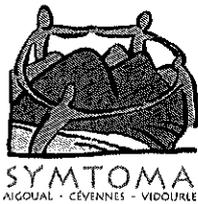
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 16 juillet 2018 et de la publication le 16 juillet 2018

Le Président,



Gérald GERVASONI





N° 2018/07/07

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 12 juillet 2018, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : Mesdames et Messieurs : ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, ROUDIL Joël, NOGUIER André, CLAUZEL Philippe, BURTET Jean-Luc, VALGALIER Régis, FINIELS Thierry, GERVASONI Gérald, MULLER Pierre, PONS Laurent, CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, GAUBIAC Jean-Pierre, LEPROVOST Richard

Membres absents excusés : Mesdames et Messieurs : LAURENT Stéphanie, DECISIER Geneviève, ARBUS Francine, CERRET Michel, CATHALA Serge, JEAN Lionel, LAURITA David, DAUTHEVILLE Jacques, CORBIN Joël, LANGET Christian, GARCIA Diego, FRATISSIER Michel

Membres absents: Mesdames et Messieurs : CASTANON Philippe, MARTIN Laurent, MARTIN Claude, CAUSSE Jean-Louis, ISSERT Michel

Membres remplacés : Monsieur CLAUZEL Philippe remplace Monsieur JEAN Lionel ; Monsieur MULLER Pierre remplace Monsieur LANGET Christian, Monsieur PONS Laurent remplace Monsieur CORBIN Joël

Procurations : Monsieur CERRET Michel donne procuration à Monsieur ROUDIL Joël

Membres ayant participé au vote : 17

Date de convocation : 03 juillet 2018

Date d'affichage : 03 juillet 2018

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le jeudi 12 juillet, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

Objet : convention service médecine préventive

Laurette ANGELI, vice-présidente chargée des finances expose à l'assemblée délibérante que la pénurie de médecins de prévention constitue une préoccupation majeure pour les centres de Gestion. Un paiement à la visite d'un montant de 50,00€ avait été mis en place pour remplacer la cotisation forfaitaire basée sur le taux de 0,32 % de la masse salariale car le service ne pouvait être assuré.

N° 2018/07/07

Une nouvelle délibération a été prise par le Conseil d'Administration pour augmenter de 5,00€ le montant de la visite. Cette augmentation a pour conséquence de procéder à la signature d'une nouvelle convention qui se substituera à la précédente mise en place au 1er janvier 1994.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, autorise à signer la nouvelle convention avec le service de médecine préventive du Centre de Gestion telle que présentée dans l'annexe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 13 juillet 2018

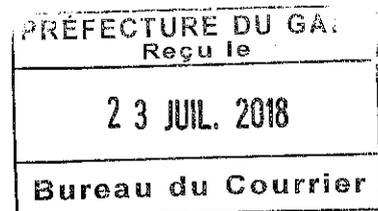
Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

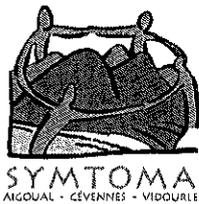
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 16 juillet 2018 et de la publication le 16 juillet 2018

Le Président,



Gérald GERVASONI





N° 2018/07/08

**DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 12 juillet 2018, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : Mesdames et Messieurs : ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, ROUDIL Joël, NOGUIER André, CLAUZEL Philippe, BURTET Jean-Luc, VALGALIER Régis, FINIELS Thierry, GERVASONI Gérald, MULLER Pierre, PONS Laurent, CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, GAUBIAC Jean-Pierre, LEPROVOST Richard

Membres absents excusés : Mesdames et Messieurs : LAURENT Stéphanie, DECISIER Geneviève, ARBUS Francine, CERRET Michel, CATHALA Serge, JEAN Lionel, LAURITA David, DAUTHEVILLE Jacques, CORBIN Joël, LANGET Christian, GARCIA Diego, FRATISSIER Michel

Membres absents: Mesdames et Messieurs : CASTANON Philippe, MARTIN Laurent, MARTIN Claude, CAUSSE Jean-Louis, ISSERT Michel

Membres remplacés : Monsieur CLAUZEL Philippe remplace Monsieur JEAN Lionel ; Monsieur MULLER Pierre remplace Monsieur LANGET Christian, Monsieur PONS Laurent remplace Monsieur CORBIN Joël

Procurations : Monsieur CERRET Michel donne procuration à Monsieur ROUDIL Joël

Membres ayant participé au vote : 17

Date de convocation : 03 juillet 2018

Date d'affichage : 03 juillet 2018

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le jeudi 12 juillet, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

Objet : décision modificative

La Vice-Présidente, chargée des finances, Laurette ANGELI, expose à l'assemblée délibérante qu'à la demande de la trésorerie il s'avère nécessaire de procéder à une modification budgétaires aux comptes indiqués dans les tableau suivant.

Section INVESTISSEMENTS

DÉPENSES	RECETTES
21 - 2158 : + 1 162€	
020 - 020 : - 1 162€	

Total section investissements = 399 784,22€ (inchangé par rapport au BP 2018)

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des présents, approuve cette décision modificative telles que présentée dans le tableau.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 13 juillet 2018

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 16 juillet 2018 et de la publication le 16 juillet 2018

Le Président,



Gérald GERVASONI

PRÉFECTURE DU GA. Reçu le
23 JUL. 2018
Bureau du Courrier